

27 JUIN 1996

Ecole radioactive: le maire de Nogent porte plainte

Objet du litige: un affichage sauvage de parents exigeant la fermeture du groupe scolaire Marie-Curie.

La municipalité de Nogent-sur-Marne (Val-de-Marne) ne laissera pas dire qu'elle ne fait rien contre la pollution autour de l'école Marie-Curie. Ce groupe scolaire renferme en son sous-sol des déchets radioactifs enterrés. Et le maire divers droite, Estelle Debaecker, a décidé de porter plainte contre des parents qu'elle soupçonne... d'avoir collé des affiches demandant la fermeture de l'école.

L'établissement est construit sur un site pollué depuis le début du siècle. Jusqu'à 1927, une usine y produisait du radium, à partir de matériaux radioactifs dont une partie a été enfouie sur place. A la fin des années 60, Roland Nungesser, à l'époque maire RPR, a décidé d'y

construire un groupe scolaire. Depuis, l'école empoisonne, entre autres, le climat politique local. Elue en 1995 à la place de Nungesser, Estelle Debaecker a décidé en décembre de fermer l'école, le temps d'effectuer des travaux d'étanchéité. Puis elle a autorisé la réouverture en mai, affirmant que la source de radon (gaz produit par la désintégration du radium) était tarie.

Tout le monde n'est pas de cet avis à Nogent et, le 17 mai, une dizaine de poubelles de la ville ont été recouvertes d'affiches demandant la «fermeture définitive et immédiate» de l'école. Avec cette précision: «Elle ne se voit pas, elle ne se sent pas, elle ne s'entend pas et pourtant, elle est radioactive.» Le texte est si-

gné Collectif nogentais pour la fermeture immédiate et définitive de l'école Marie-Curie. Ce groupe rassemble des représentants de la fédération de parents d'élèves FCPE, des élus de l'opposition et des membres de syndicats d'enseignants.

Un mois plus tard, trois mamans reçoivent une citation à comparaître devant le tribunal de police de Nogent pour cet affichage sauvage. Dans ses attendus, l'avocat de la mairie affirme que le collectif «n'a aucune existence légale», mais que «les trois assignés en sont membres». Ce qui s'annonce difficile à prouver. Les trois mamans affirment en effet qu'elles n'ont jamais fait partie de ce collectif. Elles ont bien monté une association début mai,

mais les deux entités sont distinctes. «C'est facile de se défilier, commente sèchement Estelle Debaecker. Pour moi, l'affichage est signé. La justice fera son travail.»

La présidente de l'association, Sylvie Benzaqui, qui fait partie du trio assigné, soupçonne la mairie de vouloir faire pression sur les mamans de l'association. «La plainte du maire n'a sans doute rien à voir avec l'affichage. En fait, elle réagit après que nous avons nous-mêmes porté plainte pour atteinte à l'intégrité de la personne et risque causé à autrui. Ses priorités sont incompréhensibles. Pour moi, il y a plus urgent que d'attaquer les mamans qui se battent pour la sécurité des enfants: il faut réussir à fermer cette école.»

Une question a été posée dans ce sens, mardi matin au Sénat. S'adressant au ministre de l'Education nationale, le sénateur-maire socialiste d'Alfortville, René Rouquet, a affirmé: «Le radon n'est pas le seul foyer de radioactivité, et les "particules chaudes", extrêmement actives et dangereuses, subsistent sur le site. (...) Quel que soit le niveau du risque évalué scientifiquement, un danger existe, marquant désormais de manière inéluctable cet établissement du sceau de la radioactivité.» François Bayrou lui a rappelé que les écoles sont de la responsabilité des communes, et leur sécurité du ressort des préfets. Mais il a promis de saisir très rapidement la commission sur la sécurité de l'école, prési-

dée par le député UDF Jean-Marie Schléret, qui comprend des députés de l'opposition et de la majorité.

René Rouquet aurait cependant préféré que l'Etat fasse «désaffecter au plus tôt» l'école Marie-Curie, comme le demande un bon nombre de parents d'élèves. La mairie a d'ailleurs mis en place un «groupe de travail» chargé d'étudier cette possibilité. «Nous espérons avoir dans six mois les premières conclusions, explique le maire de Nogent, Estelle Debaecker. Mais c'est une affaire compliquée. Personne ne connaît l'étendue des dégâts. Si cela se trouve, il y a 1.000 tonnes de déchets sous le sol, cela ne s'enlève pas comme cela.» ●

OLIVIER BERTRAND